

Vaccination : comment vaincre les réticences ?

Les propositions de l'Opeps

L'[Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé](#) (Opeps) a présenté les conclusions de son rapporteur, le **sénateur Paul Blanc (UMP, Pyrénées-Orientales)**, sur la politique vaccinale de la France.

Le rapport dresse un **bilan paradoxal**. D'un côté, la France possède une solide tradition et une expertise reconnue en matière de vaccins ; elle applique un calendrier vaccinal exigeant pour protéger au mieux sa population. De l'autre, un discours protestataire, parfois relayé par les médecins eux-mêmes, trouve un écho favorable auprès des Français pour rejeter des vaccins à l'efficacité éprouvée, dénoncer l'éventualité d'effets secondaires et même douter de l'utilité de la vaccination. Cette situation est inquiétante, dans un pays où le tétanos cause encore des décès sur une cinquantaine de cas déclarés par an et où la tuberculose frappe chaque année 5 300 personnes.

Mais les doutes sont aussi ceux des chercheurs et des industriels, lorsqu'ils s'interrogent sur leur capacité à découvrir de nouveaux vaccins et à les produire vite si une épidémie, de type grippe aviaire ou chikungunya, devait menacer la France.

L'Opeps propose une série de recommandations pour remobiliser les professionnels de santé sur l'importance de la prévention, rassurer la population, en informant pour combattre les rumeurs infondées et les peurs irrationnelles, et soutenir dans leur capacité d'innovation les chercheurs et les industriels.

Quinze propositions pour améliorer la politique vaccinale de la France

Mobiliser les professionnels de santé

- augmenter le nombre d'heures de cours consacrées aux vaccins et contrôler les connaissances des étudiants lors des épreuves classantes nationales ;
- inclure la vaccinologie dans la formation médicale continue des médecins généralistes et faire l'évaluation de leurs pratiques professionnelles ;
- informer personnellement les médecins vaccinateurs, par courrier ou par mail, des recommandations et avis officiels, ainsi que des modifications du calendrier vaccinal ;
- obtenir le respect de l'obligation de vaccination anti-grippale par les professionnels de santé, telle qu'elle figure dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2006 ;
- élargir le champ des vaccinateurs en incitant les sages-femmes et les médecins du travail à vacciner et en autorisant les médecins scolaires à le faire ;

- confier au médecin traitant le suivi du statut vaccinal de ses patients, notamment grâce au futur dossier médical personnel dont l'Opeps soutient fermement le projet.

Convaincre l'opinion publique

- lancer des campagnes de vaccination ciblées, en fonction de l'évolution de la couverture vaccinale, et notamment en faveur de la vaccination contre l'hépatite B. Les messages informatifs pourront être diffusés au niveau national ou local ou bien s'adresser à des populations spécifiques (voyageurs et migrants par exemple) ;

- créer un portail Internet regroupant l'ensemble des informations validées par les autorités sanitaires, présentées de manière complète et d'un accès simple, sur la liste des vaccins obligatoires et recommandés, en France et à l'étranger, sur les effets secondaires observés et sur les risques encourus en cas de non-vaccination.

Favoriser la recherche

- valoriser le métier de chercheur en virologie pour attirer de jeunes diplômés, en proposant des salaires et des perspectives de carrière attrayants et en renforçant les liens entre l'université et les équipes de recherche ;

- informer le grand public des découvertes dans le domaine des vaccins et encourager la participation aux recherches cliniques ;

- former des réseaux de médecins investigateurs pour les recherches cliniques, dont la liste et la spécialisation pourraient être consultées sur Internet par les laboratoires ;

- favoriser l'investissement privé dans les start-up, qui assurent l'aboutissement du projet entre la recherche fondamentale et l'application industrielle, et inciter les chercheurs à entreprendre ces projets en leur offrant la même reconnaissance que celle accordée aux publications pour l'avancement de leur carrière ;

- encourager les partenariats public-privé sur le modèle du pôle de compétitivité Lyonbiopôle, pour mettre en relation le monde de la recherche et les industriels et dégager des financements pour développer des projets innovants.

Maintenir les capacités de production et accélérer l'accès au marché

- inciter l'enseignement universitaire et professionnel à orienter les élèves vers les métiers qu'offre le secteur des vaccins ;

- respecter le délai légal de 180 jours entre le dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché d'un vaccin par le laboratoire et la décision des autorités sanitaires et rendre la procédure plus transparente pour les entreprises.

Le rapport de l'office est disponible sur le site Internet du Sénat à l'adresse suivante :

www.senat.fr/noticerap/2006/r06-476-notice.html

Contact presse : Pierre-Michel Vauthelin 01 42 34 25 93 pm.vauthelin@senat.fr